

Duncan (A.S.) Dunstan (G.R.) Welbourn (R.B.) Dictionary of Medical Ethics

Maitre Jacques

Archives des sciences sociales des religions, Année 1986, Volume 62, Numéro 2
p. 264 - 264

[Voir l'article en ligne](#)

Page 264 de cet article

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

Adon a lui aussi puisé à diverses sources dont le martyrologe de Florus. La présente édition qui dépasse les éditions partielles des XVII^e et XVIII^e siècles propose par un jeu subtil de la typographie et simultanément sur la même page, les deux familles de manuscrits avec des références aux recensions. Par un simple coup d'œil on repère ainsi ce qui vient d'Adon ou de ses compilateurs contemporains, ou ce qui précède Adon. Chacune des notices est accompagnée d'un bref commentaire qui signale la source ou la référence de l'indication du martyrologe, ou les manipulations d'Adon sur ses sources. Accompagné d'index hagiographique, géographique et onomastique, cette édition de texte servira les études hagiographiques en général (cf. l'introduction du volume sur Adon, son œuvre et sa méthode), mais surtout un projet de longue haleine, l'établissement des sources du martyrologe romain.

Jean-Daniel Dubois.

62.265 DUNCAN (A.S.),
DUNSTAN (G.R.), WELBOURN (R.B.).

Dictionary of Medical Ethics. Londres, Darton, Longman & Todd, 1981, XXXI-459 p.

La première édition de ce dictionnaire datait de 1977 ; la rapidité des mutations en cours dans le champ médical rendait nécessaire un remaniement pour cette seconde édition.

L'innovation majeure de cette seconde édition consiste dans la présentation, en tête de l'ouvrage, de deux essais, intitulés respectivement "Medical Science. The scientific basis of medical practice" et "Medical Ethics". Le premier retrace l'évolution de la médecine depuis l'Antiquité en insistant sur le devoir qu'a le médecin de fonder son action sur les connaissances les plus scientifiques possibles, donc aussi bien en s'éloignant des conceptions religieuses de la maladie, qui prévalaient à l'origine, qu'en se gardant des systèmes médicaux parallèles à celui de la médecine scientifique. On notera comment les références juridiques et religieuses relativisent les normes éthiques proposées : "Different countries have different laws, and different groups of people, often for religious reasons, hold diverse views on such issues as abortion, sterilization, blood transfusion, brain death, transplantation and artificial insemination. In all such matters the

doctor must exercise fine judgement in balancing the scientific resources with the needs and wishes of his patient and the freedom or constraints determined by society" (p. XXV).

L'essai sur l'éthique médicale définit celle-ci par les obligations morales qu'implique l'exercice de la médecine et se fonde sur la théorie de la profession telle qu'elle a été développée par des sociologues américains. Toutefois, on trouve dans le dictionnaire maint article qui considère comme relevant de l'éthique médicale des questions telles que la responsabilité du fumeur.

Parmi les nombreux articles, présentés en ordre alphabétique avec des renvois assez systématiques, l'intitulé *Religions and Medical Ethics* renvoie significativement à : African Medicine, Buddhism, Chinese Medicine, Christianity, Hinduism, Islam, Judaism, Shinto, ainsi qu'à l'essai intitulé "Medical Ethics". Cette dimension correspond bien à ce que recouvre concrètement l'usage de l'expression *Medical Ethics* en contexte britannique. Un certain concordisme apparaît, même pour des pratiques thérapeutiques spécifiquement religieuses ; ainsi, à la fin de l'article "Exorcism", nous pouvons lire que l'idée de troubles dus à une possession par des esprits n'est pas « acceptable » pour les médecins, tandis que ceux-ci peuvent en rendre compte en termes de psychologie scientifique ; en fait, le cadre socio-culturel peut rendre inopérant un traitement pharmacologique ou psychologique au point que l'exorcisme soit le seul recours accessible (mais pratiqué alors par un personnage religieux et non par le médecin).

On notera le souci qu'ont les auteurs de protéger chaque personne devant certains projets de surveillance médicale contraignante et ségrégative, par exemple lorsqu'il s'agit des prostituées, ou de s'interroger sur l'acceptabilité éthique du terme *mongolisme* pour désigner la maladie de Down (trisomie 21). Il ne s'agit donc pas de bioéthique au sens étroit concernant la recherche bio-médicale ou la pratique du médecin dans les domaines de pointe ou en relation avec les interdits concernant la sexualité et la mort. Finalement, la responsabilité du corps médical, des pouvoirs publics et de chaque personne se trouve impliquée ici dans toutes les pratiques individuelles et sociales qui ont rapport avec la santé et la reproduction humaine.

Jacques Maître.